

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



PR130 (SL-Haftvermittler)

Numéro de matière A619M

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 14/6/2024
Date d'édition: 9/9/2024

Page: 1 de 15
Langue: fr-BE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

PR130 (SL-Haftvermittler)

UFI:

GA20-U0E1-R00V-PQRK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale:

Nettoyant.
Seulement pour utilisateurs professionnels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: FRANKEN SYSTEMS GmbH

Rue/B.P.: Südstraße 3

Place, Lieu: 97258 Gollhofen
Allemagne

WWW: www.franken-systems.de

E-mail: info@franken-systems.de

Téléphone: +49 9339 98869-0

Télécopie: +49 9339 98869-99

Service responsable de l'information:

Téléphone: +49 9339 98869-0, Email: info@franken-systems.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons c/o Hopital Militaire
Téléphone: +32(70) 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2; H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Dam. 1; H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger: H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



PR130 (SL-Haftvermittler)

Numéro de matière A619M

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 14/6/2024
Date d'édition: 9/9/2024

Page: 2 de 15
Langue: fr-BE

Conseils de prudence:	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
	P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Marquage spécial

EUH208	Contient 3-triméthoxysilylpropane-1-thiol. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Texte pour l'étiquetage: Contient Amine de bis(triméthoxysilylpropyle) et 3-(Triméthoxysilyl)propylamine.

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

N°CAS	Désignation	PBT/vPvB	ED Homme	ED Environnement
78-93-3	Butanone		Liste II	

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



PR130 (SL-Haftvermittler)

Numéro de matière A619M

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 14/6/2024
Date d'édition: 9/9/2024

Page: 3 de 15
Langue: fr-BE

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119457610-43-xxxx N°CE 200-578-6 CAS 64-17-5	Éthanol Flam. Liq. 2; H225. Eye Irrit. 2; H319.	< 95 %
REACH 01-2119510159-45-xxxx N°CE 237-511-5 CAS 13822-56-5	3-(Triméthoxysilyl)propylamine Skin Irrit. 2; H315. Eye Dam. 1; H318.	< 10 %
REACH 01-2119969956-12-xxxx N°CE 280-084-5 CAS 82985-35-1	Amine de bis(triméthoxysilylpropyle) Eye Dam. 1; H318.	< 5 %
N°CE 224-588-5 CAS 4420-74-0	3-triméthoxysilylpropane-1-thiol Acute Tox. 4; H302. Skin Sens. 1B; H317. Aquatic Chronic 2; H411.	< 1 %
N°CE 201-159-0 CAS 78-93-3	Butanone Flam. Liq. 2; H225. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H336.	contamination < 2 %
N°CE 200-661-7 CAS 67-63-0	Isopropanol Flam. Liq. 2; H225. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H336.	contamination < 2 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires:

Indication sur 3-(Triméthoxysilyl)propylamine; Amine de bis(triméthoxysilylpropyle):
Exposé à l'humidité, le produit libère méthanol.
Méthanol: Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Les valeurs limites maximales d'exposition professionnelle, sont, le cas échéant, indiquées dans la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'inhalation: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau/au savon.
En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



PR130 (SL-Haftvermittler)

Numéro de matière A619M

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 14/6/2024
Date d'édition: 9/9/2024

Page: 4 de 15
Langue: fr-BE

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Consulter ensuite aussitôt un ophtalmologiste.

Ingestion: Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissement.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool, mousse et dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air. Les vapeurs s'épanchent sur de grandes surfaces et peuvent provoquer des incendies et retours de flamme.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



PR130 (SL-Haftvermittler)

Numéro de matière A619M

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 14/6/2024
Date d'édition: 9/9/2024

Page: 5 de 15
Langue: fr-BE

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Si possible, colmater la fuite. Assurer une aération suffisante. Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Interdire l'accès de la zone en danger dans le sens du vent et alerter les riverains. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Veiller au retour de flamme. Nettoyer soigneusement la zone polluée. En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

Indications complémentaires:

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur. Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



PR130 (SL-Haftvermittler)

Numéro de matière A619M

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 14/6/2024
Date d'édition: 9/9/2024

Page: 6 de 15
Langue: fr-BE

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.
- A stocker en position debout.

Conseils pour le stockage en commun:

- Ne pas stocker ensemble avec: oxydants forts, métaux alcalins, métaux alcalino-terreux, anhydride acétique, peroxydes, phosphore oxydes, acide nitrique, nitrates et perchlorate.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
64-17-5	Éthanol	Belgique: Valeur limite	1.907 mg/m ³ ; 1.000 ppm
78-93-3	Butanone	Belgique: valeur courte	900 mg/m ³ ; 300 ppm
		Belgique: Valeur limite	600 mg/m ³ ; 200 ppm
		Europe: IOELV: STEL	900 mg/m ³ ; 300 ppm
		Europe: IOELV: TWA	600 mg/m ³ ; 200 ppm
67-63-0	Isopropanol	Belgique: valeur courte	1.000 mg/m ³ ; 400 ppm
		Belgique: Valeur limite	500 mg/m ³ ; 200 ppm
67-56-1	Méthanol	Belgique: valeur courte	333 mg/m ³ ; 250 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Belgique: Valeur limite	266 mg/m ³ ; 200 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Europe: IOELV: TWA	260 mg/m ³ ; 200 ppm (peut être absorbé par la peau)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



PR130 (SL-Haftvermittler)

Numéro de matière A619M

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 14/6/2024
Date d'édition: 9/9/2024

Page: 7 de 15
Langue: fr-BE

DNEL/DMEL:

Indication sur Éthanol:
DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 950 mg/m³
DNEL long terme, ouvriers, dermique, systémique: 343 mg/kg bw/d
DNEL long terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 114 mg/m³
DNEL long terme, consommateurs, dermique, systémique: 206 mg/kg bw/d
DNEL long terme, consommateurs, par voie orale, systémique: 87 mg/kg bw/d

Indication sur 3-(Triméthoxysilyl)propylamine:
DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 7,1 mg/m³
DNEL long terme, ouvriers, dermique, systémique: 1 mg/kg bw/d
DNEL long terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 1,7 mg/m³
DNEL long terme, consommateurs, dermique, systémique: 0,5 mg/kg bw/d

Indication sur Amine de bis(triméthoxysilylpropyle):
DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 32,91 mg/m³
DNEL long terme, ouvriers, dermique, systémique: 4,67 mg/kg bw/d
DNEL long terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 5,8 mg/m³
DNEL long terme, consommateurs, dermique, systémique: 1,67 mg/kg bw/d
DNEL long terme, consommateurs, par voie orale, systémique: 1,67 mg/kg bw/d

PNEC:

Indication sur Éthanol:
PNEC eau (eau douce): 0,96 mg/L
PNEC eau (eau de mer): 0,79 mg/L
PNEC sédiment (eau douce): 3,6 mg/kg
PNEC sédiment (eau de mer): 2,9 mg/kg
PNEC terre: 0,63 mg/kg dw
PNEC station d'épuration: 580 mg/L

Indication sur 3-(Triméthoxysilyl)propylamine:
PNEC eau (eau douce): 0,5 mg/L
PNEC eau (eau de mer): 0,05 mg/L
PNEC sédiment (eau douce): 1,8 mg/kg
PNEC sédiment (eau de mer): 0,18 mg/kg
PNEC terre: 0,069 mg/kg dw
PNEC station d'épuration: 0,81 mg/L

Indication sur Amine de bis(triméthoxysilylpropyle):
PNEC eau (eau douce): 0,036 mg/L
PNEC eau (eau de mer): 0,004 mg/L
PNEC sédiment (eau douce): 0,14 mg/kg
PNEC sédiment (eau de mer): 0,014 mg/kg
PNEC terre: 0,007 mg/kg dw
PNEC station d'épuration: 27 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Utilisation à l'intérieur: Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.
Utilisation à l'extérieur: Assurer une bonne ventilation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



PR130 (SL-Haftvermittler)

Numéro de matière A619M

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 14/6/2024
Date d'édition: 9/9/2024

Page: 8 de 15
Langue: fr-BE

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard: Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques)
La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!
- Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme NF EN ISO 374:1.
Type de gants: caoutchouc butyle
Période de latence: > 480 min
Épaisseur du revêtement: 0,7 mm
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1:2022.
- Protection corporelle: Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Liquide et vapeurs très inflammables.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 1,00 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 13,70 Vol%
Point éclair/plage d'inflammabilité:	12 °C
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



PR130 (SL-Haftvermittler)

Numéro de matière A619M

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 14/6/2024
Date d'édition: 9/9/2024

Page: 9 de 15
Langue: fr-BE

Viscosité, dynamique: à 23 °C: 2,50 mPa*s
Solubilité: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau: Aucune donnée disponible
Tension de vapeur: Aucune donnée disponible
Densité: à 20 °C: 0,80 g/mL
Densité de la vapeur: Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules: Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes: Le produit est non explosif. Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser.
Température d'auto-inflammabilité: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible
Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.
Protéger des radiations solaires directes. Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles

oxydants forts, métaux alcalins, métaux alcalino-terreux, anhydride acétique, peroxyde, phosphore oxydes, acide nitrique, nitrates et perchlorate.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



PR130 (SL-Haftvermittler)

Numéro de matière A619M

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 14/6/2024
Date d'édition: 9/9/2024

Page: 10 de 15
Langue: fr-BE

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ATEmix (calculé): ATE > 2000 mg/kg.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ATEmix (calculé): ATE > 2000 mg/kg.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ATEmix (calculé): ATE > 20 mg/L.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1; H318 = Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Contient 3-triméthoxysilylpropane-1-thiol. Peut produire une réaction allergique.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancérogénicité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Le produit contient une substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Autres informations:

Indication sur Éthanol:

DL50, par voie orale, Rat: 10.470 mg/kg bw (OCDE 401)

CL50, par inhalation, Rat: 50.000 mg/m³/4h (OECD 403)

DL50, dermique, Lapin: 15.800 mg/kg bw

Indication sur 3-(Triméthoxysilyl)propylamine:

DL50, par voie orale, Rat: 3.010 mg/kg bw (OECD 401)

DL50, dermique, Lapin: 11.460 mg/kg bw (OECD 402)

Indication sur Amine de bis(triméthoxysilyl)propyle:

DL50, par voie orale, Rat: 3.780 mg/kg bw (OECD 401)

DL50, dermique, Lapin: 11.865 mg/kg bw (OECD 402)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



PR130 (SL-Haftvermittler)

Numéro de matière A619M

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 14/6/2024
Date d'édition: 9/9/2024

Page: 11 de 15
Langue: fr-BE

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur Éthanol:
Toxicité pour le poisson:
CL50, Pimephales promelas (tête de boule): > 15,3 g/L/96h
Toxicité pour la daphnia:
CE50, Daphnia magna (puce d'eau géante) > 12.340 mg/L/48h
Toxicité pour les algues:
CE50, Skeletonema costatum: 7.000 mg/L/96h
Indication sur 3-(Triméthoxysilyl)propylamine:
Toxicité pour le poisson:
CL50, Danio rerio: > 934 mg/L/96h (OECD 203)
Toxicité pour la daphnia:
CE50, Daphnia magna (puce d'eau géante) > 331 mg/L/48h (OECD 202)
Toxicité pour les algues:
CE50: 620 mg/L
Indication sur Amine de bis(triméthoxysilylpropyle):
Toxicité pour les algues:
CE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte): 36 mg/L/72h (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 07 06 08* = Autres résidus de réaction et résidus de distillation
* = Soumis à une documentation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



PR130 (SL-Haftvermittler)

Numéro de matière A619M

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 14/6/2024
Date d'édition: 9/9/2024

Page: 12 de 15
Langue: fr-BE

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

UN 1170

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: ONU 1170, ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

IMDG: UN 1170, ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)

IATA-DGR: UN 1170, ETHANOL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: Classe 3, Code: F1

IMDG: Class 3, Subrisk -

IATA-DGR: Class 3



14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 33, Numéro ONU UN 1170

Étiquette de danger: 3

Dispositions particulières: 144 601

Quantités limitées: 1 L

EQ: E2

Conditionnement - Instructions: P001 IBC02 R001

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP19

Réservoirs mobiles - Instructions: T4

Réservoirs mobiles - Dispositions particulières:

TP1

Codification réservoirs: LGBF

Code de restriction en tunnel: D/E

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



PR130 (SL-Haftvermittler)

Numéro de matière A619M

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 14/6/2024
Date d'édition: 9/9/2024

Page: 13 de 15
Langue: fr-BE

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-E, S-D
Dispositions particulières: 144
Quantités limitées: 1 L
Excepted quantities: E2
Conditionnement - Instructions: P001
IBC - Instructions: IBC02
IBC - Réglementations: -
Instructions réservoirs - IMO: -
Instructions réservoirs - UN: T4
Instructions réservoirs - Réglementations: TP1
Arrimage et manutention: Category A.
Propriétés et observations: Colourless, volatile liquids. Pure ETHANOL: Flashpoint 13°C c.c. Explosive limits: 3,3% to 19%. Miscible with water.
Groupe de ségrégation: none

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Flamm. liquid
Code de quantité exceptée: E2
Avions passagers et cargo: Quantité limitée: Pack.Instr. Y341 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Avions passagers et cargo: Pack.Instr. 353 - Max. Net Qty/Pkg. 5 L
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 364 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L
Dispositions particulières: A3 A58 A180
Emergency Response Guide-Code (ERG): 3L

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Belgique

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):
92 % en poids = 741 g/L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



PR130 (SL-Haftvermittler)

Numéro de matière A619M

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 14/6/2024
Date d'édition: 9/9/2024

Page: 14 de 15
Langue: fr-BE

Étiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger: H318 Provoque de graves lésions des yeux.
EUH208 Contient 3-triméthoxysilylpropane-1-thiol. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence: P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Produit: Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]:
Risques physiques: Code P5c, Quantity threshold 5 000 000 kg / 50 000 000 kg
Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 40, 75
Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: P5c

Butanone: RÈGLEMENT (CE) 273/2004 (Précurseurs de drogues): Catégorie 3
RÈGLEMENT (CE) 111/2005 (Commerce des précurseurs des drogues):
Catégorie 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 = Nocif en cas d'ingestion.
H315 = Provoque une irritation cutanée.
H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 = Provoque de graves lésions des yeux.
H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 = Contient 3-triméthoxysilylpropane-1-thiol. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général

Créée: 17/12/2020

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



PR130 (SL-Haftvermittler)

Numéro de matière A619M

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 14/6/2024
Date d'édition: 9/9/2024

Page: 15 de 15
Langue: fr-BE

Abréviations et acronymes:

Acute Tox.: Toxicité aiguë
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CL50: Concentration létale médiane
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DL50: Dose létale 50%
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EC50: Concentration efficace 50%
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
Eye Dam.: Endommagement des yeux
Eye Irrit.: Irritation des yeux
Flam. Liq.: Liquide inflammable
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
LEP: Limite d'exposition professionnelle
LIE: Limite Inférieure d'Explosivité
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ONU: Organisation des Nations unies
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
Skin Irrit.: Irritation de la peau
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
STEL: Limite d'exposition à court terme
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
TLV: Valeur limite d'exposition
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.